



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Localité de Radisson

Québec 

Politique familiale municipale (PFM)

Localité de Radisson

Politique 2024 -2027

Adoptée par le conseil Local
de Radisson le 3 avril 2024



Table des matières

Mot du président	3
Mot de la conseillère, responsable questions familiales et aînées	4
AVANT-PROPOS	6
1. Démarche de consultation	7
MISE EN CONTEXTE DE LA POLITIQUE	8
2. Mission	8
VALEURS.....	10
3. Valeurs	10
COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ...	11
4. Membres du comité Famille	12
VISION	13
5. But de la politique	13
6. L'énoncé de la politique	14
FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FAMILIALE	15
7. La définition de la famille	15
8. Politique familiale municipale (PFM).....	15
9. Les grands défis de la Localité de Radisson	16
10. Étapes de la démarche d'une PFM	17
DÉSIGNATION DU NOM « RADISSON »	18
GRANDS PRINCIPES DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE	19
11. Principes directeurs de la politique familiale	19
PORTRAIT STATISTIQUE DES FAMILLES RADISSONIENNES (PORTRAIT DU MILIEU).....	22
12. Le profil démographique des aînés de Radisson	22
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE FAMILIALE.....	32
CHAMPS D'INTERVENTION	33
13. Les axes d'intervention municipale.....	33
CONCLUSION ET REMERCIEMENTS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Mot du président



Sébastien Lebrun
Président du conseil local
Localité de Radisson



Mot de la conseillère, responsable questions familiales et aînées



**Judy Boissonneault, Conseillère
Localité de Radisson
Comité de suivi et Pilotage**



Avant-propos

Au Québec, de nombreux acteurs œuvrant à l'amélioration des conditions de vie des familles sont appelés à des degrés divers à reconnaître l'importance des familles et à leur offrir du soutien. Dans ce contexte, les politiques familiales visent à permettre aux organismes municipaux de proposer des plans d'action pour mettre en œuvre diverses mesures et projets d'envergure visant à consolider les réseaux sociaux de solidarité et à favoriser la qualité des milieux de vie des familles.

Le conseil local de Radisson a opté un cadre de fonctionnement général visant à bâtir une communauté diversifiée, prospère et solidaire. Ce conseil démontre activement sa volonté, en développant une vision commune de la communauté radissonienne, de veiller à la qualité du milieu de vie des familles et l'épanouissement de leur population.



Dans le but d'assurer son engagement à considérer les priorités, les besoins et les opinions des familles dans la prise des décisions et à placer les droits des familles notamment les enfants au cœur de ses actions, le conseil local a adopté la présente politique familiale et son plan d'action de façon à y intégrer des actions intergénérationnelles ainsi que des actions spécifiques à l'égard des familles.

L'adoption de cette politique familiale municipale (PFM) constitue une étape de plus vers l'atteinte de tels objectifs du conseil local pour améliorer la qualité de vie. Le conseil local de la Localité de Radisson a abordé cette question avec une approche alliant création et détermination. Il ne cesse de concentrer ses efforts sur l'identification des meilleures pratiques et interventions pour améliorer et enrichir la qualité du milieu de vie des Familles radissoniennes. En effet, il a élaboré sa politique familiale sous le sceau de l'innovation et de la planification stratégique, tout en souhaitant qu'elle s'inscrive dans un cadre de développement durable pour les générations présentes et futures.

1. Démarche de consultation

Le Comité de pilotage et de suivi de la politique familiale a cru bon, dès le départ, d'impliquer les employés de la Localité et les organismes communautaires œuvrant auprès des familles afin de bénéficier de l'expertise et du point de vue de chacun de ces acteurs.

Il était important d'identifier les besoins des familles, et pour ce faire, il fallait leur donner la parole ainsi qu'aux intervenants. La Localité de Radisson a ensuite organisé des groupes de discussion, dans lesquels elle a invité les participants à des réunions de consultation.

Ces rencontres ont permis aux intervenants œuvrant auprès des familles ainsi qu'à la population de s'exprimer sur les orientations proposées. Tout le processus de consultation qui a mené à l'élaboration de cette politique familiale s'est donc nourri des forces vives de la communauté.



Mise en contexte de la Politique

Dans une société en constante mouvance, la pertinence de tenir compte des réalités des familles afin d'adapter les services, les ressources et les infrastructures à leurs besoins s'est avérée incontestable.

En outre, le contexte des feux de forêt dans le Nord notamment à Radisson qui a touché l'ensemble de la population a corroboré l'importance de reconnaître la nécessité d'avoir une politique familiale municipale.

Grâce à une grande mobilisation et à une réflexion collective, cet outil de développement servira pour les trois prochaines années à guider les élus, les organismes et les acteurs du milieu dans leurs prises de décisions afin de maintenir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles.



Cette démarche collective s'est amorcée fin 2023, la Localité a procédé à une nouvelle élaboration de la Politique.

Il est à noter que cette démarche a été rendue possible grâce au soutien financier du ministre de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques.

2. Mission

La politique familiale découle du souci du conseil local d'être à l'écoute des besoins des familles radissoniennes, d'orienter ses décisions et d'adapter ses services en conséquence. En effet, la Politique familiale municipale (PFM) se veut un outil qui soit à la fois évaluable et évolutif qui guide le conseil local et les organismes du milieu dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des familles. Elle a pour mission de développer, promouvoir et consolider le concept « **adapté aux familles** ». Ce concept vise à offrir un milieu de vie propice à l'épanouissement des familles radissoniennes. Il favorise le partenariat, la concertation et la complémentarité entre les acteurs dans tous les cas ayant un impact sur la famille.

La mission de la Localité de Radisson se définit comme suit :

- La préparation du portrait des aînés ;
- Établir au profit de la population, par des actions proactives, un milieu de vie équilibré où des services de qualité privilégient les valeurs familiales et sociales est au cœur des décisions du conseil local ;
- Travailler pour répondre aux besoins liés à l'amélioration de la qualité de vie des familles ;
- Établir en partenariat avec la communauté, tout en respectant sa capacité financière ;
- Promouvoir la concertation de l'ensemble des acteurs municipaux et communautaires, autour des axes d'intervention de la politique familiale.



3. Valeurs

Une valeur est une manière d'être ou d'agir qu'une personne, un groupe de personnes, une communauté ou une société reconnaît comme importante et considère comme bonne et vraie. Un organisme municipal comme la localité de Radisson peut considérer les valeurs comme un cadre de référence qui guide la prise de décision et l'action. En effet, les décisions qui ne sont pas en harmonie avec les valeurs adoptées par la Localité créeront des problèmes difficiles à résoudre.



Dans ce cadre, la Localité de Radisson s'appuie sur un certain nombre de valeurs portées par l'ensemble des acteurs de la communauté, dans le but de favoriser le bien-être des familles. En effet, sa Politique familiale reconnaît donc diverses grandes valeurs telles que le respect, l'équité, la reconnaissance, le soutien, l'accessibilité et l'entraide. Ces valeurs ont guidé les membres du Comité de pilotage et de suivi de la politique familiale dans l'élaboration du plan d'action, à savoir :

- Mettre en place les conditions favorables au développement social et durable ;
- Faciliter la participation des citoyens aux activités et à la vie sociale ;
- Favoriser et encourager l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Favoriser le respect des familles et reconnaître leurs forces et accepter leurs limites ;
- Favoriser L'équité et assurer le respect de la justice ainsi que du droit de tous et toutes à la dignité ;
- Favoriser la solidarité et promouvoir l'entraide entre les personnes, les familles et les communautés dans un environnement empreint de sécurité ;
- Favoriser l'autonomie, l'accessibilité et l'offre de services de proximité et de maintien à domicile ;
- Adapter l'aide aux différents besoins en consultant les familles.

Ces valeurs sont les valeurs fondamentales qui orientent les principes directeurs et guident les responsables de la Localité dans les décisions et les interventions pouvant affecter les Familles radissonniennes.

Comité de pilotage et de suivi de la politique familiale

Le comité de pilotage et de suivi de la politique familiale a pour mandat de recommander des interventions respectant les principes et orientations découlant des axes de la politique familiale et d'élaborer un plan d'action contenant des normes d'implantation, des mesures incitatives et toute initiative visant la qualité du cadre de vie des familles.



En effet, le comité de pilotage et de suivi est un regroupement d'acteurs de tous âges, de divers secteurs qui travaillent ensemble vers un objectif commun :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc. ;
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et « *Municipalité amie des aînés* » ainsi que le plan d'action ;
- D'assurer le lien entre les instances locales et la communauté sur la familiale ;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles ;
- D'exercer un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
- De prioriser les éléments du plan d'action ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la Localité à intégrer le principe « *penser et agir familles et aînés* » ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Les membres du comité ont participé à chacune des étapes de la mise à jour de la Politique familiale municipale (PFM) et de son plan d'action. Pour ce faire, ils étaient accompagnés par la firme "Wiris Communication".

4. Membres du comité Famille

Le mandat d'un membre du comité de pilotage nommé par résolution se termine par le remplacement de ce membre ou par la démission du membre au comité. La composition du comité se décline comme suit :

› JUDY BOISSONNEAULT

Conseillère locale, responsable questions familiales,

› MATHIEU DESROCHES

Représentant famille

› NABIL BOUGHANMI

Responsable administratif

›

Citoyenne et représentante des famille

›

Citoyen (ou Citoyenne)



Le comité de pilotage et de suivi a été appelé à identifier les objectifs et les actions à prioriser et il sera également chargé d'assurer la mise en œuvre de ces actions et d'appuyer leur réalisation.

5. But de la politique

La politique familiale vise à énoncer clairement ce qui définit la famille, les rôles de la Localité, les valeurs, les principes directeurs, les orientations et les axes d'interventions locales au sein d'une ville pensée pour la famille. Cette politique sert également à établir un cadre commun pour une action et une prise de décision favorables à la famille. Elle a pour but de soutenir les familles en leur offrant des services accessibles et équitables permettant d'améliorer leur qualité de vie.



Avec cette nouvelle politique familiale, le conseil local de Radisson démontre qu'il continue de placer les familles radissonniennes au cœur de ses actions et décisions, qu'il tient compte de l'évolution de leurs besoins et qu'il priorise le bien-être ainsi que la qualité de vie de sa population de tous âges.

Le processus d'élaboration de cette politique a mobilisé de nombreuses personnes : élus locaux, personnels de la Localité, partenaires, représentants de la population. Le contenu de la politique est fondé principalement sur les opinions exprimées par les participantes et les participants et les besoins des familles de Radisson. La préparation de cette politique familiale découle donc de la volonté de la Localité de partager avec ses partenaires une vision commune, que chacun réalisera conformément à sa mission et à son milieu.

En établissant un cadre de référence, cette politique servira de base à des projets rassembleurs et à des événements futurs, tout en consolidant le sentiment d'appartenance des familles à la Localité de Radisson. En effet, l'importance que la Localité accorde au bien-être des familles radissonniennes renforcera et maintiendra le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté. De plus, le conseil local de Radisson en a profité de cette politique pour l'aligner sur son vision de développement durable qui met les bases d'une communauté durable et responsable.

Cette politique se veut le fruit d'une réflexion centrée sur les différentes sphères de la société actuelle, que ce soit en matière de loisirs, de culture, de communications, de sécurité, d'urbanisme ou d'environnement. De plus, la diversification des modèles familiaux, l'augmentation significative du nombre de citoyens vivant avec un handicap ainsi que l'augmentation de la population des personnes âgées ont été pris en considération afin d'identifier les objectifs liés à l'amélioration de la qualité de la famille vie.

6. L'énoncé de la politique

L'énoncé de politique se structure en trois parties : d'abord, les rôles que la Localité entend jouer à l'égard des familles, puis les valeurs qui nourriront la réflexion et, enfin, les principes directeurs qui guideront l'action.

Afin d'encourager et de soutenir l'action pour le mieux-être des familles la Localité de Radisson entend jouer trois rôles principaux au profit de celles-ci :



- En représentant les intérêts et les besoins des familles auprès des différents paliers gouvernementaux, des organismes communautaires, des entreprises privées, etc., tout en respectant les champs d'expertise de chacun.

- **Un rôle d'initiateur :**

En mettant en place des initiatives et des projets pour les familles dans les limites de ses champs d'expertise, au besoin en concertation avec la population et en assumant un rôle de leadership.



- **Un rôle collaboratif :**

En participant activement à des projets proposés et portés en collaboration avec d'autres partenaires pour les familles et en soutenant des initiatives communautaires.

Fondements de la politique familiale

7. La définition de la famille

La définition du concept de famille est un préalable indispensable à l'élaboration de la politique familiale. Elle doit être inclusive et respectueuse des diverses réalités familiales tout en mettant l'accent sur les cycles de vie des familles. En effet, cette politique à laquelle adhère la Localité de Radisson est basée sur une vision tant inclusive qu'évolutive.

Ancrée dans une dimension intergénérationnelle, la famille est l'unité primaire et radicale de l'organisation sociale, c'est le premier lieu de socialisation, de développement affectif et d'épanouissement des individus qui la composent. Le terme « **Famille** » représente tout groupement de personnes de tous âges, elle désigne à la fois les enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, aînés et personnes handicapées. Les membres de la famille sont unis par des liens d'attachement, de consentement mutuel et des engagements multiples et variés à travers les générations, soit par la naissance, par l'adoption, par la recomposition familiale ou par le placement. Ils se soutiennent tout au long de la vie, de la naissance à l'âge mûr, assumant la responsabilité familiale de diverses fonctions et favorisant donc leur autonomie, leur évolution et leur bien-être.

La famille est également un maillon important pour la transmission des valeurs familiales et culturelles. Elle demeure un noyau d'affection, de sécurité, de soutien et de valeurs partagées qui consolide, au fil du temps, les fondements de la communauté.

8. Politique familiale municipale (PFM)

Par sa politique familiale, le conseil local dictera les orientations de la Localité de Radisson quant aux actions qu'elle posera maintenant et dans l'avenir pour s'assurer qu'elle constitue un milieu de vie accueillant pour la famille. La définition recherchée doit être suffisamment étroite pour que l'entité puisse être facilement identifiée et suffisamment souple pour tenir compte des nouvelles réalités sociales des familles recomposées, de la garde partagée, des familles monoparentales, des familles d'accueil et des couples de même sexe.

Le conseil local de Radisson devrait adopter une politique familiale, permettant de :

- Maintenir le réflexe « Famille » dans toutes ses prises de décision ;
- Prendre en compte la pluralité et la diversité des modèles familiaux ;
- Agir de concert en considérant les champs de compétence de tous les intervenants qui agissent auprès des familles ;
- Intégrer « *Penser et agir famille* » dans les différents champs de compétence municipale, en proposant des mesures pour soutenir les familles ;
- Préserver les acquis et œuvrer à l'amélioration continue de l'offre de service aux familles ;
- Créer une communauté d'intérêts et des espaces collaboratifs permettant d'augmenter les niveaux de solidarité par et pour les familles ;
- Identifier les pratiques favorables à mettre en place pour l'amélioration continue du bien-être des familles radissoniennes.
- Développer des mesures favorisant la conciliation famille-travail pour ses employés et, du même coup, devenir un employeur modèle auprès des organismes, des établissements et du secteur privé ;
- Faire de la Localité de Radisson une commune mieux adaptée aux changements démographiques en prenant en compte deux phénomènes importants :
 - L'augmentation
 - Le vieillissement de la population.

Bref, la Politique familiale municipale vise l'intégration d'une culture « famille » dans la communauté et dans l'organisation municipale.

9. Les grands défis de la Localité de Radisson

La Localité Radisson a un profil de population plutôt plus âgé par rapport au profil du Québec, en effet l'âge moyen actuel est de 46 ans. Cette problématique touche l'ensemble du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) qui est également confronté au phénomène du vieillissement de sa population. L'Institut de la statistique du Québec prévoit que d'ici 10 ans, au GREIBJ, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de 85,95 % par rapport à sa population totale. Cette augmentation de la population aura un impact direct sur les services et le soutien dont a besoin cette population vieillissante.

La Localité de Radisson entend suivre de près l'évolution des besoins de ses citoyennes et citoyens. Elle devra également compter sur la capacité de mobilisation des organisations et de la population pour trouver des réponses novatrices aux nouveaux besoins émergents.

10. Étapes de la démarche d'une PFM

- Identifier les acteurs de la démarche ;
- Préparer et planifier la démarche ;
- Définir la famille ;
- Réaliser un bilan de la situation ;
- Réaliser un diagnostic du milieu et une consultation ;
- Analyser les données et identifier les enjeux ;
- Élaborer la PFM incluant son plan d'action ;
- Adopter la PFM et son plan d'action ;
- Diffuser la PFM et son plan d'action ;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi du plan d'action.

Désignation du nom « Radisson »

Radisson est un village de la municipalité québécoise d'Eeyou Istchee Baie-James en Jamésie (GREIBJ), dans la région administrative du Nord-du-Québec. Le nom de la Localité a été choisi pour honorer la mémoire de Pierre-Esprit Radisson, un coureur des bois, explorateur, trappeur et fondateur de la Compagnie de la Baie d'Hudson au 17^e siècle¹. L'histoire de Radisson est intimement liée aux travaux menés sur le territoire de la Baie-James par Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), responsable de la construction des ouvrages hydroélectriques. À la fin de ceux-ci, les amoureux du Nord y ont pris racine affirmant ainsi leur volonté d'accorder à la Localité un statut permanent. C'est ainsi que la Localité a vu le jour en 1974 pour accueillir les travailleurs venus réaliser ce qu'on a appelé le « projet du siècle », soit l'aménagement de centrales hydroélectriques le long de la Grande Rivière

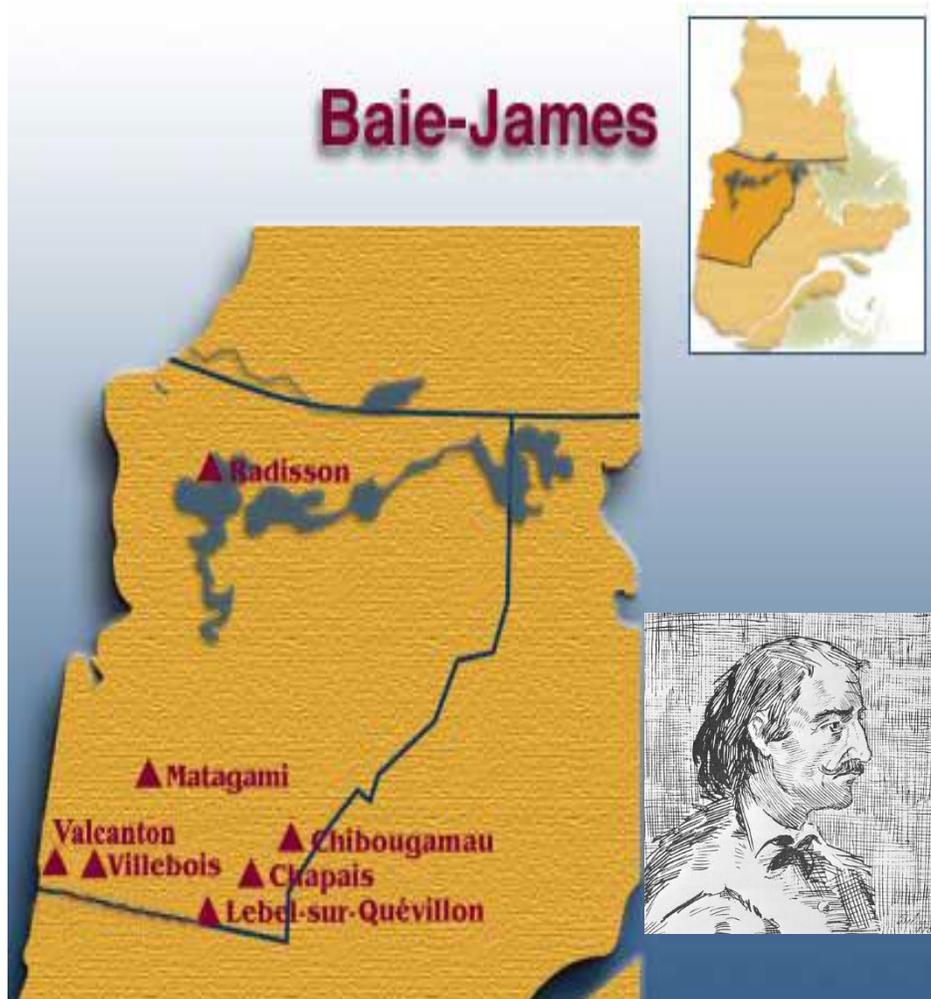


Figure 1 : Localité de Radisson.

¹ « The Adventures of Pierre-Esprit Radisson », Mark Bourrie, 29 avril 2019

Grands principes de la politique familiale municipale

Un principe est ce qui guide généralement notre conduite pour agir en cohérence avec les valeurs auxquelles nous tenons. Lors du processus d'élaboration de la politique familiale, la Localité de Radisson a adopté des principes directeurs pour guider les décisions des différents acteurs de la communauté. Ces principes directeurs éclairent et orientent la pratique des acteurs municipaux dans leurs décisions et actions à mener auprès des familles. De son côté, le conseil local s'engage à placer la famille au cœur de ses actions et à fonder ses choix sur les valeurs qui rassemblent population radissonnienne. Il reconnaît les familles comme étant le centre dynamique autour duquel, il doit concevoir sa vision. Il se situe dans l'accompagnement et le soutien de l'autonomie de chaque famille et de sa responsabilité de garantir son propre bien-être.



11. Principes directeurs de la politique familiale

Considérant que la famille est le lieu privilégié d'épanouissement et d'apprentissage des individus, la Localité de Radisson s'est dotée de quelques grands principes directeurs pour guider la mise en œuvre de sa politique familiale, à savoir : *Reconnaître, Agir, se Concerter, Rendre accessible, etc.*

Dans ce contexte, le conseil local s'engage à placer les droits des enfants au cœur de ses actions, en tenant compte des priorités et des besoins des enfants dans sa prise de décisions, notamment dans le cadre de la présente politique. Elle entend également tenir compte de « ***l'universalisme proportionné*** » dans ses interventions auprès des familles, en leur offrant des services universels auxquels il sera possible d'ajouter des services additionnels proportionnés aux besoins spécifiques de certaines familles. Afin d'assurer le bien-être et l'épanouissement des familles, ce conseil accorde également de l'importance aux principes de saines habitudes de vie, de développement durable, de solidarité intergénérationnelle, de vieillissement actif, de participation de la population radissonnienne, d'intégration et d'accessibilité universelle.

11.1 Des principes directeurs pour guider l'action

Cinq principes directeurs guident les choix et les actions résultant de cette politique, à savoir :

Reconnaissance des réalités des familles :

Selon sa composition variable, sa vulnérabilité et son cycle de vie, la famille vit des réalités différentes. En effet, la vie moderne a conduit à une multiplication des modèles familiaux, à savoir : les familles au sens traditionnel, les familles monoparentales ou recomposées, les conjoints de même sexe, les familles adoptives, etc.

La reconnaissance de la réalité des familles est essentielle si le conseil local veut favoriser l'épanouissement de familles radissonniennes et leur offrir des services qui répondent à leurs besoins. La Localité de Radisson doit à juste titre reconnaître et considérer leurs différentes réalités lorsqu'elle offre des services à la population.

La Localité reconnaît les réalités de la multiplication des familles et qu'elle doit tenir compte de cette diversité pour rejoindre les familles sur son territoire, peu importe leur composition, leur statut socio-économique, leur origine ethnique ou leurs conditions de vie. Elle doit également tenir compte des besoins particuliers d'un membre de la famille à mobilité réduite.

L'enfant est au cœur de la famille

Le concept de cycle de vie familiale fait référence à l'évolution des besoins dans le temps. La vie d'une famille avec des enfants d'âge préscolaire ne peut être comparée à celle dont les membres sont des adolescents ou de jeunes adultes prêts à quitter le domicile familial ou à y revenir après une absence.

La Localité de Radisson reconnaît que l'enfant est au cœur de la famille, le premier lieu de socialisation et d'apprentissage, et a, comme préoccupation, son développement et son bien-être.

Les familles actrices de leur environnement

La Localité de Radisson reconnaît que les familles sont des acteurs compétents dans leur environnement. Elle souhaite que les familles participent activement au développement et à la vitalité de leur communauté afin qu'elles puissent s'approprier leur milieu de vie. Les services municipaux et les organismes communautaires ne peuvent remplacer les familles. Ils contribueront à les soutenir et à les encourager.

L'accessibilité des familles aux services

L'accessibilité repose sur les valeurs de solidarité, de respect et d'équité ; elle représente l'un des principes directeurs qui entraîneront les répercussions les plus importantes dans le quotidien des familles. L'accessibilité est mesurée à l'aide d'indicateurs tels que le coût de la vie, la proximité des services, l'information ou l'absence de barrières sociales et physiques. La Localité de Radisson doit donc travailler de concert avec les différents partenaires et tous les organismes représentant les familles radissoniennes pour donner aux familles le meilleur accès possible aux activités et services offerts par la communauté.

La concertation familiale

La concertation est un processus qui rassemble les familles, le conseil local et tout autre fournisseur de services, pour élaborer un plan visant à assurer le bien-être et la sécurité des familles.

Plus les efforts seront concertés, meilleurs seront les services offerts aux familles. Une action concertée entre les services municipaux, les organismes communautaires, les représentants des familles et les citoyens de Radisson permettra d'offrir des services de qualité aux familles. Chaque acteur peut influencer la qualité de vie des familles. Leur bien-être et leur développement doivent être l'affaire de tous, ils ne s'arrêtent pas aux champs de compétence de la Localité.

Portrait statistique des Familles radissoniennes (Portrait du milieu)

12. Le profil démographique des aînés de Radisson

La révision de la politique familiale exige nécessairement une mise à jour de la connaissance du portrait sociodémographique des familles radissoniennes. Par ailleurs, les données 2021 de Statistique Canada constituent la source de référence principale pour l'élaboration de ce portrait des familles radissonienne.

12.1 Caractéristiques selon l'âge

Tableau 1 : Caractéristiques de la population selon le groupe d'âge

Groupes d'âge de la population radissonienne	Population totale	
	Nombre	(%)
0 à 4 ans	5	2.44%
5 à 14 ans	15	7.32%
0 à 14 ans	<u>20</u>	<u>9.76%</u>
15 à 24 ans	15	7.32%
25 à 34 ans	25	12.20%
35 à 44 ans	25	12.20%
45 à 54 ans	40	19.51%
55 à 64 ans	50	24.39%
15 à 64 ans	<u>155</u>	<u>75.61%</u>
65 à 74 ans	25	12.20%
75 ans et plus	5	2.44%
65 ans et plus	<u>30</u>	<u>14.63%</u>
Total	<u>205</u>	<u>100.00%</u>

Dans la Localité de Radisson, environ trois quarts (75.61 %) de la population est âgés de 15 à 64 ans. Toutes proportions gardées, on dénombre plus de personnes âgées de 65 ans et plus (14.63%) que de jeunes de moins de 15 ans (9.76 %).

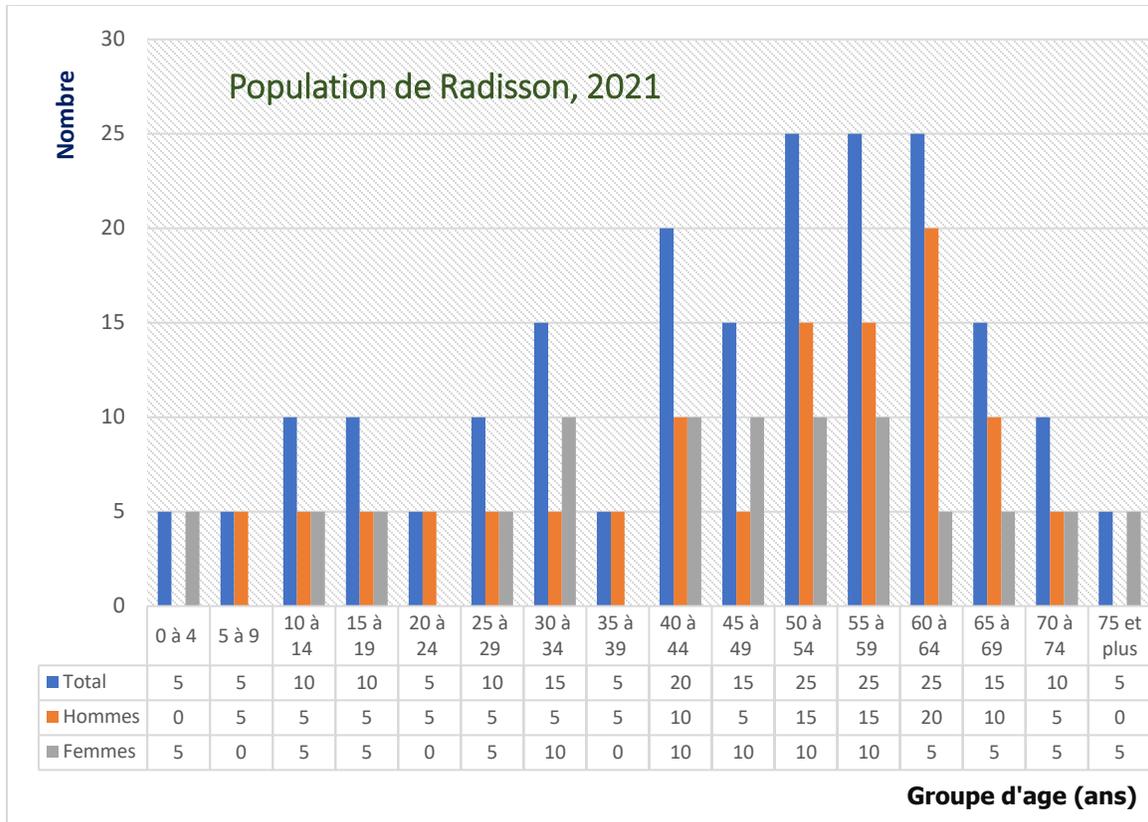


Figure 2. Répartition de la population selon le sexe, par groupe d'âge²

En 2021, les femmes représentent 50% des jeunes de moins de 20 ans et également 50% des personnes de 65 ans et plus. Tandis que pour la tranche d'âge de 20 à 64 ans, la population masculine est plus importante que la population féminine, soit 41,94 % de ce groupe d'âge sont des femmes radissoniennes et 58,06 % de ce groupe sont des hommes radissoniens.

Tableau 2 : Répartition de la population de Radisson, selon l'âge et le sexe.

	0 à 14 ans	15 à 64 ans	65 ans et plus
Répartition (%) de la population totale par grands groupes d'âge	9.76 %	75.61 %	14.63 %
Hommes	4.88 %	43.90 %	7.32 %
Femmes	4.88 %	31.71 %	7.32 %

Force est de constater que l'écart entre les hommes et les femmes s'accroît avec l'avancée en âge. Alors qu'elles sont presque également représentées dans le groupe d'âge de 65 ans et plus.

² Cet exercice s'est appuyé sur les données du recensement de 2021.

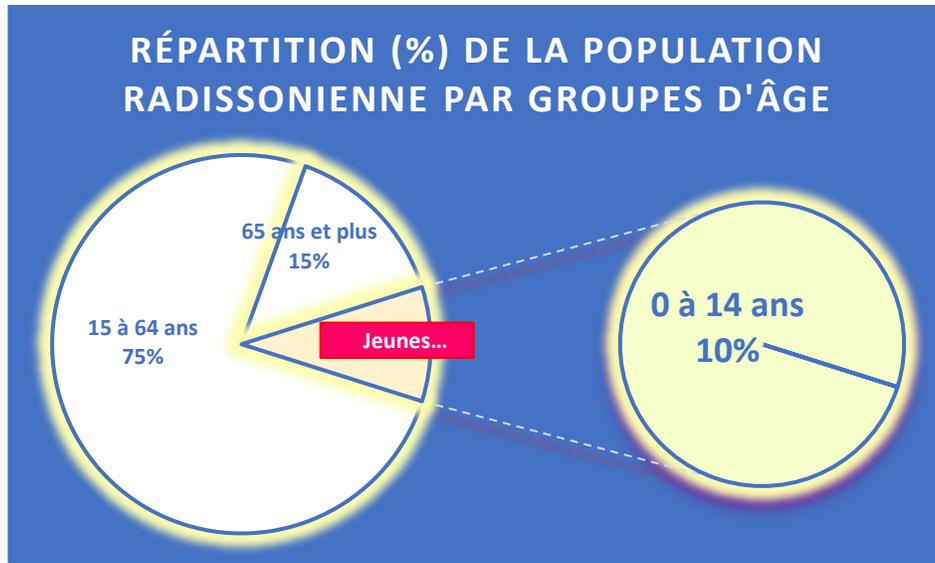


Figure 3 : Répartition (%) de la population de Radisson par grands groupes d'âge

En observant la répartition des groupes d'âge, on constate qu'il y a une baisse chez les adolescents et les jeunes de 15 à 24 ans, cependant le nombre plus élevé d'individus dans le groupe d'âge suivant : 55-64 ans.

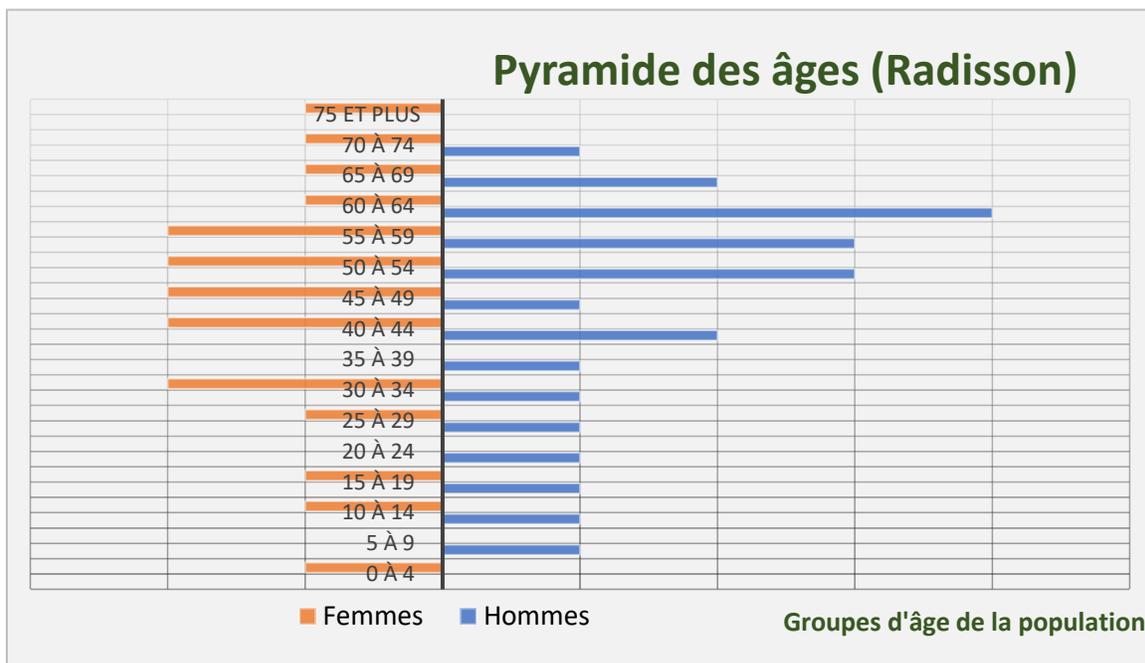


Figure 4 : Pyramide des âges, Radisson

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec mises à jour en 2021, l'âge moyen de la population radissonienne est de 46 ans, comparativement à 41,94 ans dans la province du Québec. L'âge moyen de la population du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) est de 43.5 ans, et augmente progressivement avec le temps.

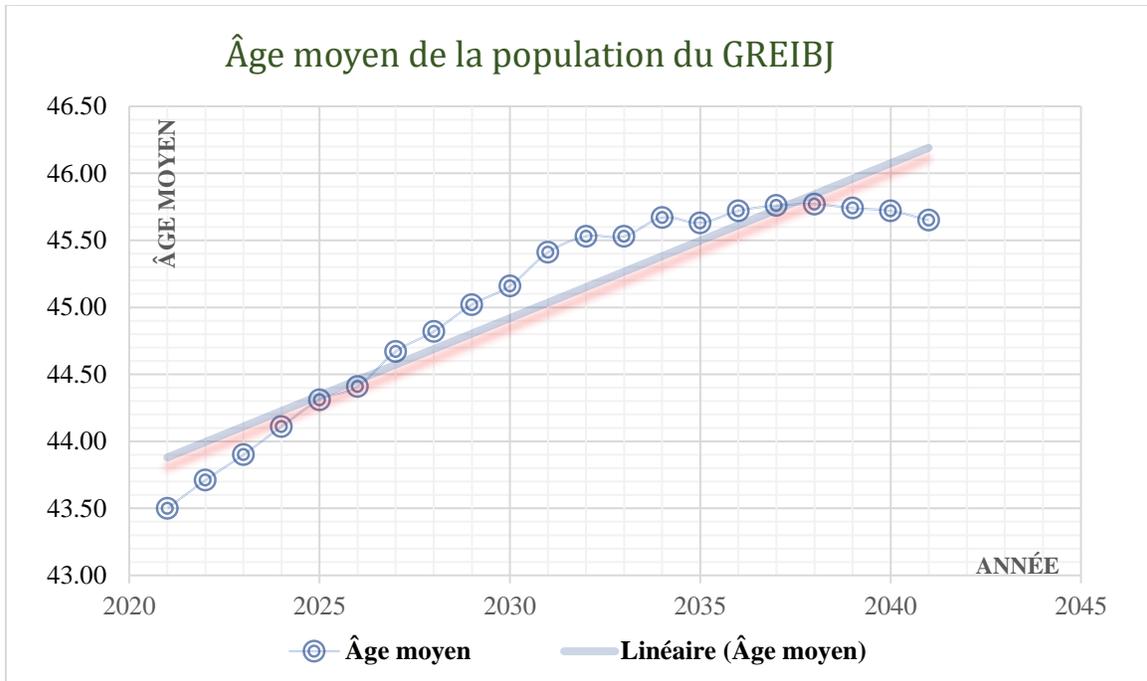


Figure 5. Évolution de l'âge moyen de la population du GREIBJ, de 2021 à 2041.

La figure ci-dessous représente les projections de la population du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au cours des prochaines années, de 2021 à 2041, selon le groupe d'âge et le sexe.

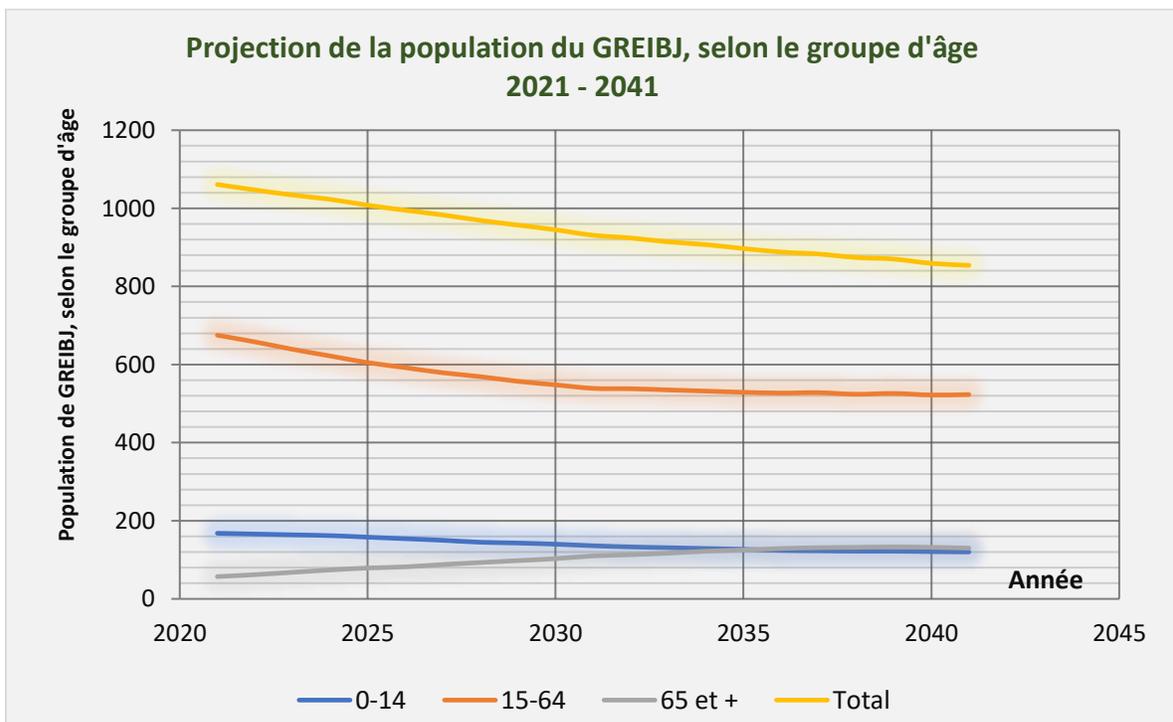


Figure 6 : Évolution de la répartition de la population du GREIBJ selon l'âge et le sexe de 2021 à 2041.

12.2 Caractéristiques de la famille

L'Institut de la statistique du Québec définit le ménage privé, le ménage familial et le ménage non familial comme suit :

- **Un ménage privé** est formé d'un groupe de personnes qui occupent un même logement privé ou d'une personne seule qui occupe un logement privé.
- **Un ménage familial** est constitué d'au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple avec ou sans enfants ou un parent seul vivant avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale). Des personnes additionnelles hors famille de recensement, apparentées ou non, peuvent être membres du ménage.
- **Un ménage non familial** ou hors famille est constitué soit d'une personne vivant seule, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple des colocataires).

Tableau 3 Caractéristiques de la famille: Personnes dans les ménages privés

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - Personnes dans les ménages privés	170	105	70	100 %	61.76%	41.18%
Total - Personnes dans les familles de recensement	110	55	55	64.71%	52.38%	78.57%
Conjoints mariés ou de fait	75	40	40	44.12%	38.10%	57.14%
Parents dans les familles monoparentales	5	0	0	2.94%	0.00%	0.00%
Enfants	30	15	15	17.65%	14.29%	21.43%
<i>Dans une famille biparentale</i>	25	10	15	14.71%	9.52%	21.43%
<i>Dans une famille monoparentale</i>	5	5	0	2.94%	4.76%	0.00%
Total - Personnes hors famille de recensement dans les ménages privés	65	50	15	38.24%	47.62%	27.27%
Vivant seule	60	45	15	35.29%	42.86%	21.43%
Vivant avec d'autres personnes apparentées	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
Vivant avec des personnes non apparentées seulement	5	5	0	2.94%	4.76%	0.00%

Nous comptons qu'à Radisson, en 2021, environ 65 citoyennes et citoyens vivent hors famille de recensement dans les ménages privés, dont 60 qui vive seul.

Les familles radissonniennes sont constituées de 10 couples mariés (52%), 25 citoyennes et citoyens vivent en union libre, soient 62.5 % du total des familles comptant un couple. 37.5 % des familles de recensement dans les ménages privés de Radisson comptent au moins un enfant, tandis que 62.5 % n'ont aucun enfant. Pour le Québec, c'est 43,20 % des familles qui comptent au moins un enfant (56,8 % de familles sans enfant). Par ailleurs, 87.5 % des Familles radissonniennes comptant un couple sont formées d'un couple marié ou en union libre alors que 15% sont monoparentales.

Tableau 4 : Structure des familles : Familles de recensement dans les ménages privés

	Total	Taux
Total - Familles de recensement dans les ménages privés	40	100%
Total des familles comptant un couple	35	87,5 %
Couples mariés	10	25 %
➤ Avec enfants	5	12.5 %
➤ Sans enfants	5	12.5 %
Couples en union libre	25	62.5 %
➤ Avec enfants	5	12.5 %
➤ Sans enfants	20	50 %
Total des familles monoparentales	5	12.5 %
➤ Dans laquelle le parent est une femme	5	12.5 %
➤ Dans laquelle le parent est un homme	0	0.0 %

Une majorité de la population radissonnienne âgée de 15 ans et plus (62.5 %) ne vit pas en couple, elle est célibataire et ne vit pas en union libre (conjoints de fait) alors que 25 % de la population de Radisson sont des couples mariés

Tableau 5 : Structure des familles : ménages privés selon la taille de la famille

	Total	Taux
Total - Familles de recensement dans les ménages privés selon la taille de la famille	45	100 %
• 2 personnes	30	66.67 %
• 3 personnes	5	11.11 %
• 4 personnes	5	11.11 %
• 5 personnes ou plus	5	11.11 %
• Taille moyenne des familles de recensement	5	11.11 %
• Nombre moyen d'enfants dans les familles de recensement avec enfants	1.8	4.00 %

Les familles monoparentales représentent 4.55 % de l'ensemble des familles de Radisson. Le chef de famille des familles monoparentales est généralement une femme. Le fait que le couple soit marié ou vive en union libre influence la probabilité que ce couple ait des enfants à la maison, malgré le fait que le nombre de couples vivant en union libre est le double de deux fois et demie le nombre de couples mariés, ils ont le même nombre d'enfants à la maison.

12.3 État matrimonial

L'« état matrimonial » est le « fait d'être marié, célibataire, veuf, divorcé ou séparé. Est également compris le fait de vivre avec une personne dans une union conjugale hors du mariage. »

Tableau 6: Structure des familles : État matrimonial pour la population radissonienne

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - État matrimonial pour la population totale âgée de 15 ans et plus	180	110	75	100.00%	61.11%	41.67%
Marié ou vivant en union libre	90	45	45	50.00%	40.91%	60.00%
Marié	35	20	15	19.44%	18.18%	20.00%
Vivant en union libre	50	25	25	27.78%	22.73%	33.33%
• Vivant en union libre - Jamais marié	45	20	25	25.00%	18.18%	33.33%
• Vivant en union libre - Séparé	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
• Vivant en union libre - Divorcé	5	5	0	2.78%	4.55%	0.00%
• Vivant en union libre - Veuf (veuve)	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
Non marié et ne vivant pas en union libre	100	65	35	55.56%	59.09%	46.67%
• Non marié et ne vivant pas en union libre - Jamais marié	65	50	15	36.11%	45.45%	20.00%
• Non marié et ne vivant pas en union libre - Séparé	5	0	5	2.78%	0.00%	6.67%
• Non marié et ne vivant pas en union libre - Divorcé	25	15	10	13.89%	13.64%	13.33%
• Non marié et ne vivant pas en union libre - Veuf (veuve)	5	0	5	2.78%	0.00%	6.67%

12.4 Type de ménage

La notion de ménage est le paramètre clé qui permet aux démographes et statisticiens de relier les domaines de la famille et de l'habitat.

Tableau 9 : Type de ménage

	Total	Taux
Total - Type de ménage	110	100%
Ménages comptant une seule famille de recensement sans personnes additionnelles	45	40.91 %
Ménages familiaux comptant un couple	40	36.36 %
• Avec enfants	15	13.64 %
• Sans enfants	25	22.73 %
Ménages familiaux monoparentaux	5	4.55 %
Ménages multigénérationnels	0	0.00 %
Ménages comptant plusieurs familles de recensement	0	0.00 %
Ménages comptant une seule famille de recensement avec des personnes additionnelles	0	0.00 %
Ménages sans famille de recensement composés de deux personnes ou plus	0	0.00 %
Ménages composés d'une seule personne	65	59.09 %

En 2021, selon le dernier recensement de statistique Canada, la population de Radisson était 205 habitants. De ce nombre, nous comptons 110 ménages, dont 40 familles.

12.5 Caractéristiques des ménages et des logements

Les tableaux ci-dessous représentent bien la composition des ménages radissonien en ce qui a trait au nombre de personnes par foyer. Il faut savoir qu'il y a 40 familles sur le territoire de Radisson et que les couples mariés représentent 25 % de ces familles tandis que les couples en union libre sont en proportion de 62.5 %.

Tableau 7 : Caractéristiques des logements

	Chiffres	Taux
Total - Logements privés occupés par type de construction résidentielle	105	100%
• Maison individuelle non attenante	75	71.43 %
• Maison jumelée	0	0.00 %
• Maison en rangée	5	4.76 %
• Appartement ou plain-pied dans un duplex	0	0.00 %
• Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	0	0.00 %
• Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	0	0.00 %
• Autre maison individuelle attenante	5	4.76 %
• Logement mobile	20	19.05 %

Tableau 8 : Caractéristiques des ménages

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - Ménages privés selon la taille du ménage	105	100 %
• 1 personne	60	57.14 %
• 2 personnes	30	28.57 %
• 3 personnes	5	4.76 %
• 4 personnes	5	4.76 %
• 5 personnes ou plus	5	4.76 %
Nombre de personnes dans les ménages privés	170	105	70	61.76 %	61.76 %	41.18 %
Taille moyenne des ménages privés	1,6	1,6

12.6 Langues officielles

Le français reste toujours la première langue à Radisson, en 2021, environ 100 % des radissoniens et radissoniennes qui parle le français, dont 36.59 % utilisent régulièrement les deux langues officielles : le français et l'anglais ;

alors que seulement 6.25 % de la population radissonnienne qui parle une autre langue non officielle en plus du français.

Tableau 6 : Connaissance des langues officielles

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - Connaissance des langues officielles pour la population totale à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel	205	125	80	100%	60.98%	39.02%
• Anglais seulement	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
• Français seulement	130	75	55	63.41%	60.00%	68.75%
• Français et anglais	75	45	25	36.59%	36.00%	31.25%
• Ni français ni anglais	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%

Tableau 6 : Première langue officielle parlée

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - Première langue officielle parlée pour la population totale à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel	205	125	80	100%	60.98%	39.02%
• Anglais	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
• Français	205	125	85	100.00%	100.00%	106.25%
• Français et anglais	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
• Ni français ni anglais	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%

Tableau 6 : Langue maternelle

	Chiffres			Taux		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total - Langue maternelle pour la population totale à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel	205	125	80	100%	60.98%	39.02%
• Réponses uniques	205	120	80	100.00%	96.00%	100.00%
• Langues officielles	200	120	80	97.56%	96.00%	100.00%
• Anglais	0	0	0	0.00%	0.00%	0.00%
• Français	200	120	80	97.56%	100.00%	100.00%
• Langues non officielles	5	0	5	6.25%	0.00%	6.25%

Objectifs généraux de la politique familiale

La politique familiale s'appuie sur quatre objectifs généraux qui rappellent que, peu importe l'action mise en œuvre, il faut tenir compte de son incidence sur la qualité du milieu de vie des familles :

- Créer un environnement propice au développement d'un sentiment d'appartenance, d'entraide et de solidarité chez les familles de la communauté ;
- Encourager le partenariat et la concertation entre la Localité de Radisson, les organismes et les partenaires du milieu qui côtoient les familles pour permettre la mise en commun des compétences et des ressources afin d'assurer la cohérence des interventions ;
- Créer un milieu de vie favorable à la famille grâce à une offre de service variée et dynamique ;
- Continuer d'investir dans le développement durable pour que les familles bénéficient d'un environnement sain.

Afin de mettre en œuvre sa politique familiale, la Localité de Radisson a privilégié certains champs d'intervention qui relèvent de l'autorité local, soit :

- Santé et saines habitudes de vie ;
- Intégration des familles et communication ;
- sécurité et transport ;
- Aménagement urbain ;
- Qualité de l'environnement ;
- Vie culturelle, sport et loisir.

À l'intérieur du plan d'action, les objectifs spécifiques ont été identifiés dans chacun des champs d'interventions de compétence municipale ainsi que les moyens d'action concrets pour les atteindre.

Champs d'intervention

13. Les axes d'intervention municipale

En mathématiques, un axe est représenté par une ligne droite avec : une orientation, une origine et une unité. Pour un organisme municipal, en matière de politique familiale, les choses ne sont pas très différentes. En fait, l'axe des familles devient une ligne tracée pour s'assurer que les décisions prises par le conseil local autour d'elles soient fondées sur le cheminement vers un idéal de vie pour tous. Ainsi, les domaines d'intervention que la Localité de Radisson prévoit en matière de famille visent à améliorer le bien-être des familles de Radisson. Dans ce contexte, après analyse des besoins et des caractéristiques des Familles radissonniennes, nous retenons six champs d'intervention favorisant leur bien-être et leur qualité de vie.

13.1 Santé et saines habitudes de vie

L'adoption d'une saine alimentation, associée à la pratique régulière de l'activité physique, contribue à créer des milieux de vie stimulants qui favorisent le bien-être de la famille. C'est dans une perspective que la Localité de Radisson entend mobiliser la communauté afin de permettre aux familles d'intégrer à leur quotidien l'adoption de saines habitudes de vie.

Enjeu : Promouvoir un mode de vie axé sur la santé globale et le bien-être des familles.

Objectif :

- Proposer des actions pour promouvoir les saines habitudes de vie ;
- Sensibiliser et encourager les familles à adopter des pratiques écoresponsables ;
- Soutenir la mise en place de mesures favorisant l'adoption d'actions facilitant les saines habitudes de vie ;
- Assurer une saine alimentation et la sécurité alimentaire familles (enfants, aînés...) ;
- Améliorer la diffusion aux familles de l'information pertinente sur les services de santé et les services sociaux, le soutien communautaire et les services de.

13.2 Intégration des familles et communication

La communication est déterminante dans un milieu de vie où les rapports de proximité orientent toute l'action politique. Elle reflète la valeur et le respect que nous accordons à l'ensemble des citoyens.

Dans ce contexte, la Localité de Radisson se doit de communiquer l'information dont elle dispose afin de faire connaître tout sujet d'intérêt pour les familles. Elle désire, par le fait même, susciter l'implication citoyenne et dynamiser la participation à la vie radissonienne.

Enjeu : Intégrer le volet « famille » dans toutes les stratégies de communication de la Localité de Radisson et de ses partenaires

Objectifs :

- Accroître et faciliter les échanges entre les citoyens et la Localité ;
- Augmenter la visibilité offerte aux organismes communautaires dans les moyens de communication via Facebook et le site internet de la Localité ;
- Faciliter l'accessibilité des informations destinées aux familles ;
- Faciliter l'accès aux services locaux et régionaux touchant les familles ;
- Doter la Localité d'une structure et de modes de fonctionnement qui répondent aux besoins et aux attentes des familles.
- Contribuer à établir une communication objective et bidirectionnelle entre les différents publics afin de favoriser l'utilisation des services offerts et d'encourager la participation citoyenne ;
- Faire connaître les services et ressources disponibles pour les familles ;
- Introduire les technologies de communication tout en respectant les besoins et l'adaptabilité de tous les membres de la famille.

13.3 Sécurité et transport

Afin de répondre au mieux aux enjeux qui concernent la sécurisation des territoires et le sentiment de sécurité des familles, l'intervention de la Localité auprès des familles nécessite des actions concertées pour créer un milieu de vie complet. En effet, le transport a un impact direct sur les conditions de vie

des familles. Dans le même esprit, la Localité de Radisson entend favoriser les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire afin que les familles puissent se déplacer en toute sécurité et selon des horaires qui répondent à leurs besoins.

Enjeu : Considérer la sécurité comme un aspect fondamental de la qualité du cadre de vie.

Objectifs :

- Favoriser le transport actif et accroître la sécurité des déplacements ;
- Faciliter le transport actif des familles ;
- Offrir un environnement sécuritaire assurant une bonne qualité de vie aux familles ;
- Promouvoir un service de transport en commun sur le territoire nordique notamment à Radisson ;
- Favoriser, encourager et sécuriser les déplacements collectifs (exemple : autobus, covoiturage...) en tenant compte des besoins des familles ;
- S'assurer du bon état des voies piétonnières et cyclables afin d'encourager le transport actif sur le territoire (exemple : marche et bicyclette) en tenant compte des besoins des familles et de l'évolution des goûts, des intérêts et de la variété des modes de pratique ;
- Accroître la sécurité des familles lors de leurs déplacements sur les voies de circulation piétonne et cyclable ;
- Faire en sorte que les citoyens se sentent plus en sécurité et qu'ils soient rapidement pris en charge en cas d'urgence ;
- Élaborer des programmes de prévention et de sensibilisation aux besoins des familles ou adapter les programmes existants ;
- Mettre en place des mesures pour faciliter les déplacements initiés par les services communautaires en réponse aux besoins particuliers des familles ;
- Actualiser les mesures d'atténuation des risques et de prévention des sinistres afin que les familles soient en sécurité sur le territoire.

13.4 Aménagement urbain

La Localité de Radisson doit s'assurer de préserver et d'améliorer un environnement qui offre à ses citoyens une meilleure qualité de vie. L'ensemble de ses infrastructures municipales (parcs, rues, bâtiments, etc.) sont des éléments essentiels à l'amélioration de cette qualité de vie. Pour ce faire, le conseil local doit adopter les meilleures pratiques locales pour un développement accessible, sécuritaire et plus durable afin qu'ils puissent vivre et s'épanouir en toute quiétude sur le territoire de la Localité.

Enjeu : Contribuer au maintien des familles dans leur environnement et optimiser les espaces utilisés par les familles sur le territoire.

Objectifs :

- Veiller à ce que l'aménagement du territoire favorise le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des familles ;
- Favoriser l'implantation de logements correspondant aux réalités et aux besoins variés des familles ;
- Fournir des équipements municipaux de qualité qui répondent aux besoins des familles ;
- Promouvoir la création et l'amélioration d'environnements de qualité et durables ;
- Planifier le développement urbain en fonction de l'accessibilité universelle et des besoins des familles ;
- Coordonner les projets de développement en tenant compte de la qualité de vie des familles et des conséquences sur l'environnement ;
- Optimiser les milieux de vie déjà construits afin de les adapter aux besoins changeants des familles.

13.5 Qualité de l'environnement

La proximité de la nature et la qualité de son environnement sont des atouts que la Localité de Radisson se doit protéger et valoriser. La Localité de Radisson doit donc veiller à l'entretien de son milieu naturel et de ses infrastructures pour permettre aux familles d'en profiter pleinement. Dans ce contexte, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des familles, la Localité tient davantage compte des aspects relatifs à la qualité de l'environnement physique des milieux de vie des familles.

Enjeu : Préserver la qualité de l'environnement et valoriser les espaces dont peuvent profiter les familles Radissoniennes.

Objectifs :

- Sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux et solliciter leur participation à des activités de préservation de l'environnement ;
- Favoriser la création d'environnements propices à la qualité de vie des familles ;
- Encourager la plantation d'arbres et d'arbustes ainsi que l'aménagement paysager sur le territoire ;
- Mobiliser les familles et favoriser les efforts conjugués de tous élus, fonctionnaires, acteurs du milieu, citoyens, etc., afin d'augmenter la capacité d'agir des familles radissoniennes ;
- Mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention à caractère environnemental afin de valoriser et de protéger les espaces verts.

13.6 Vie culturelle, sport et loisir

Les loisirs municipaux sont un élément clé qui distingue les municipalités les unes des autres. Ils caractérisent la communauté et lui apportent vitalité et richesse. La municipalité joue donc un rôle clé dans la mise en place de milieux propices à la pratique libre ou encadrée de diverses activités culturelles, sportives et communautaires.

Enjeu : s'assurer que les infrastructures sportives, récréatives, culturelles et de vie communautaire sont entretenues et adaptées aux besoins des familles utilisatrices.

Objectifs :

- Favoriser l'engagement ainsi que la participation des familles et des organismes au développement et au mieux-être de la communauté;
- Offrir une programmation diversifiée ainsi que des activités saisonnières spéciales répondant aux besoins des familles;
- Favoriser la participation des adolescents aux activités afin de les engager dans la communauté tout en soutenant les initiatives communautaires ;

- Assurer l'accessibilité des loisirs pour les familles, notamment en tenant compte des contraintes liées à la conciliation travail-famille;
- Modifier la politique de tarification familiale pour favoriser les activités parents-enfants et les activités intergénérationnelles ;
- Maintenir et améliorer les services offerts à la bibliothèque ;
- Promouvoir les activités culturelles à caractère familial, en lien avec la Politique culturelle, et en faciliter l'accès aux familles ;
- Promouvoir la pratique du jeu libre pour les familles afin de créer un environnement local créatif et bénéfique ;
- Assurer l'accessibilité des activités de loisir aux familles, notamment en tenant compte des contraintes liées à la conciliation travail-famille ;
- Tenir compte de l'évolution des goûts, des intérêts et de la variété des modes de pratique dans le maintien, la bonification et la diversification de l'offre de service en matière de loisirs sportifs, culturels et communautaires pour les familles ;
- Favoriser la pratique du jeu libre pour les familles afin de créer un environnement municipal créatif et bénéfique;

L'élaboration de cette politique familiale est le résultat d'une démarche qui a impliqué plusieurs partenaires du milieu. En effet, cette politique a permis à la Localité de Radisson de prendre véritablement conscience des diverses réalités dans lesquelles les familles sont plongées. Elle se dote ainsi d'un cadre décisionnel permettant au conseil local de mieux répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens de Radisson, elle concrétise ainsi son engagement à offrir aux familles un cadre de vie propice à leur épanouissement en faisant également appel à leur participation active.

De plus, cette initiative garantit que les familles pourront continuer à bénéficier d'un milieu de vie plus sain à proximité de nombreux services et dans un environnement dynamique. Il veillera également à ce que toutes les ressources actuellement disponibles soient utilisées au plein potentiel des familles afin d'accroître leur bien-être.

Cette politique évoluera nécessairement dans le temps en raison de l'évolution des demandes des familles. La politique s'ajustera donc à la population, en tenant compte de l'évolution des besoins des citoyens.

Finalement, nos sincères remerciements au ministère de la Famille pour leur support financier dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Merci à toutes et à tous !